

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 21 JUIN 2018

Date de convocation :
31 mai 2018

Date d'affichage :
31 mai 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	59
Présents	:	36
Pouvoirs	:	05
Absents ou excusés	:	18

Objet :

Création d'un poste de catégorie
A ou B – Filière administrative

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un juin à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, TARROUX, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, AUDARD, TORRIJOS, JOURDE, BERNADOU, COLLADO, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, BIAU, MARIGO, COLOM, LEROUX, VERNIER, MICHEL, REYJAUD, MAHOX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : MM. JONGBLOET et FERNANDEZ

Membres ayant donné pouvoir :

- M. ALRAN a donné pouvoir à M. ESPITALIER
- M. GOURC a donné pouvoir à M. SOULA
- M. VIVAN a donné pouvoir à M. BALARDY
- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. LAGASSE
- Mme LEVÊQUE a donné pouvoir à M. MYLONAS

Membres excusés : MM. BARROU, BERTRAND, CABOT, SOULAGES, BERTHIER, ICHARD, COMENT, COMBELLES, ALGANS, GOZE, BENAMAR, SALVETAT, PRADELLES, ESCUDIER, MAYNADIER, BIEZUS, BOZZO, DARGEIN-VIDAL.

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent qui occupe actuellement le poste de directeur adjoint, en charge de l'administration générale, envisage de partir à la retraite en fin d'année. Il conviendra non seulement de le remplacer mais aussi de prévoir une période de « tuilage » afin que l'agent en poste puisse former l'agent recruté aux spécificités de la collectivité.

En conséquence, Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent à temps complet relevant de la filière administrative, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou de celui des attachés territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Accepte la proposition** de son Président,
- **Décide de créer** un emploi permanent à temps complet relevant de la filière administrative, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou de celui des attachés territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
publication ou affichage le 28/06/2018
et transmis en Préfecture le 28/06/2018

Le Président du SDET



Pour copie conforme.
A Albi, 26 juin 2018

Le Président,

